

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2017-019/PR/MS approuvant et rendant exécutoire le Budget Prévisionnel 2017 de la GAMME.

n° 2017-019/PR/MS

Ministère
MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Date de publication
12 janvier 2017

Numéro JO
n° 1 du 15/01/2017

Date du numéro
15 janvier 2017

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics à caractère administratif

VU La Loi n°48/AN/99/4ème L portant orientations de la politique de Santé du 03 juillet 1999

VU La Loi n°63/AN/99/4ème L du 23 décembre 1999 portant réforme hospitalière.

Vu La Loi n°118/AN/01/4ème L relative aux attributions et à l'organisation du Ministère de la Santé du 21 janvier 2001

VU La Loi n°145/AN/91/2ème L relative aux conditions d'exercice de la pharmacie du 10 février 1991

VU Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2016-110/PREdu 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

VU L'Arrêté n°2003-0526/PRE du 08 juillet. 2003 portant révision de la liste nationale des médicaments et matériels essentiels
SUR Proposition du Ministère de la Santé

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 Janvier 2017.

TEXTE INTÉGRAL

Article I

Est approuvé et rendu exécutoire le budget prévisionnel de l'exercice 2017 de la Centrale d'achat des Médicaments et des Matériels Essentiels (CAMME).

Article II

Ce budget s'élève pour un montant de

—

En produits : 1 120 394 938 DJF dont :Ventes médicaments 503 254 000– Ventes de matériels
médicaux 251 000 000– Ventes de consommable dialyse 55 000 000– Ventes de
réactifs 126 140 938– Ventes de solutés 72 000 000– Ventes de
vaccins 13 000 000– ARV 100 000 000– En charge : 1 025 387 001 DJF dont :Achat des
Médicaments : 885 112 001Autres charges de Fonctionnement : 140 275 000Article III : Le
présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH